

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE  
BRETAGNE

**FAITS MARQUANTS  
RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**2014**

# SOMMAIRE

## 1 ORIENTATIONS 2014 POUR LA BRETAGNE // 4 à 5

- Impulser l'innovation et favoriser de nouveaux modèles économiques et organisationnels : Investissements d'Avenir, croissance verte, économie circulaire ..... 4
- Appuyer des priorités régionales structurantes : rénovation énergétique des bâtiments, production de chaleur renouvelable, politique déchets ..... 4
- S'engager activement auprès des territoires et des acteurs économiques ..... 5

## 2 AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014 // 6 À 18

### Accompagnement de la transition énergétique ..... 6 à 9

- En initiant des projets innovants et en accompagnant les Investissements d'Avenir
- En intensifiant la production de chaleur renouvelable
- En participant à la réponse globale de la maîtrise de la demande d'électricité
- En soutenant une politique de transport et de mobilité durable
- En initiant des opérations collectives de performance énergétique

### Contribution à l'effort de rénovation énergétique des bâtiments ..... 10 à 12

- En engageant tous les acteurs du territoire dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)
- En densifiant la montée en compétence des professionnels du bâtiment
- En favorisant la performance énergétique des bâtiments publics avec les CEP
- En poursuivant la sensibilisation du grand public (EIE – PRIS)

### Mutation de la politique déchets vers l'économie circulaire ..... 13 à 16

- En impulsant de nouveaux modèles pour produire et consommer autrement, et réduire les gaspillages
- En favorisant le développement d'actions transversales
- En soutenant l'optimisation de la collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets

### Sensibilisation, formation et partage d'expériences ..... 17 à 18

- Avec un programme de sensibilisation et d'information de tous les publics
- Avec des modules de formations en cohérence avec les priorités fixées
- Avec un suivi régional des indicateurs et des outils de partage d'expérience



**POUR L'ANNÉE 2014, L'ADEME BRETAGNE** s'était fixée des objectifs autour de **3 priorités qui confortaient ses axes d'intervention sur le territoire** et favorisaient les conditions d'un développement durable :

- mobiliser les savoirs faire et les compétences pour accentuer la rénovation énergétique des bâtiments ;
- maintenir nos efforts aux côtés de toutes les filières de production de chaleur renouvelable ;
- créer les conditions d'une mutation de la gestion des déchets vers leur valorisation et leur réduction à la source.

Dans ce cadre, nos plans d'actions et nos appels à projets ont visé principalement les décideurs de l'économie locale que sont les professionnels, les dirigeants d'entreprises et les élus des collectivités du territoire.

Ces priorités régionales gardent tout leur sens au regard des grandes décisions structurelles de 2014 au plan national et européen, qui marquent **un virage décisif vers un nouveau projet économique, social et sociétal**, pour les décennies à venir.

Dans l'ordre chronologique, le Plan national de Prévention déchets 2014-2020, adopté en août, instaure le principe de **l'économie circulaire comme un nouveau modèle de développement et d'organisation**, qui passe par une production raisonnée basée sur l'économie des ressources, associée à une consommation plus responsable, qui réduit les gaspillages, et une gestion des déchets par la prévention et la valorisation.

Le modèle de l'économie circulaire a été ensuite confirmé comme **un axe stratégique dans la nouvelle Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** préparée en 2014.

Ce modèle constitue un cadre législatif et stratégique qui vise à produire et consommer autrement, faire progresser la société par des projets mobilisateurs et créer des emplois dans des métiers d'avenir pour un développement durable.

Nous pouvons aujourd'hui l'affirmer : les temps forts de 2014, tels que traduits dans ce rapport, sont la première pierre dans la construction d'un nouveau projet de société, plus réaliste, plus collaboratif, plus soutenable et plus durable. Une stratégie tournée résolument vers l'avenir, dans laquelle l'ADEME Bretagne continuera d'être un initiateur et un accélérateur d'initiatives pour la région.

## 3 CHIFFRES-CLÉS 2014 // 19



**Gilles Petitjean**  
Directeur régional



# 1

## ORIENTATIONS 2014 POUR LA BRETAGNE

### IMPULSER L'INNOVATION ET FAVORISER DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET ORGANISATIONNELS

La stratégie de l'ADEME est de mettre en place les conditions d'un développement durable, tout en anticipant les évolutions climatiques.

L'année 2014 a donné un nouveau cadre d'actions et de nouveaux modèles qui vont porter nos initiatives pour les années à venir :

- le modèle de l'économie circulaire qui guide les axes d'action du Plan National de Prévention Déchets 2014-2020 ;
- la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, adoptée par le Sénat le 3 mars 2015, qui confirme, pour les décennies à venir, la nécessité d'un nouveau modèle de développement économique, ainsi que des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie fossile, et aussi la réduction drastique des déchets non valorisés.

Des axes directeurs qui font sens avec les orientations fixées par l'ADEME Bretagne en 2014, et la placent dans une position d'initiateur pour :

- accompagner les Investissements d'Avenir ;
- favoriser la maîtrise de la demande en énergie ;
- sensibiliser au modèle de l'économie circulaire et à la lutte contre les gaspillages.



### APPUYER DES PRIORITÉS RÉGIONALES STRUCTURANTES

En 2014 l'ADEME Bretagne a orienté sa stratégie d'action vers des axes prioritaires :

- contribuer à l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments en Bretagne ;
- maintenir le développement de la production de chaleur renouvelable ;
- adapter la politique « déchets » vers l'économie circulaire et l'économie de ressources.

En 2014, l'ADEME Bretagne a poursuivi son accompagnement de programmes d'Investissement d'Avenir ouverts à des thématiques énergétiques principalement (énergies marines, grand éolien, systèmes de production éco-efficients, bâtiments et îlots à énergie positive et performants, mobilité avancée... ).

L'ADEME Bretagne s'est par ailleurs dotée de nouveaux outils de sensibilisation et de communication et a maintenu son effort de formation et d'accompagnement par des structures dédiées : par exemples, CEP pour les collectivités territoriales, plates-formes pédagogiques pour les professionnels du bâtiment, Espaces Info Energies pour les particuliers.

### S'ENGAGER ACTIVEMENT AUPRÈS DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'implication de l'ADEME Bretagne dans la conduite de la transition énergétique de la société bretonne, passe par une présence active auprès des acteurs économiques et des collectivités du territoire.

En 2014, l'ADEME Bretagne a orienté ses soutiens techniques et financiers pour accompagner prioritairement :

- Les collectivités territoriales dans le cadre de projets visant la maîtrise de la demande en énergie, la rénovation énergétique bâtiments publics, l'évolution des équipements d'optimisation et recyclage des déchets, les plans locaux de prévention déchets, les politiques de transports et déplacements durable ... ;
- Les professionnels et entreprises dans le cadre d'actions concertées pour la réduction des déchets, l'économie d'énergie et la réduction de l'impact carbone ;
- Les professionnels du bâtiment, afin d'accroître la mise en œuvre de la rénovation thermique.



Représentation d'une hydrolienne SABELLA D10



## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

### ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En initiant des projets innovants et en accompagnant les investissements d'avenir.

Les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) lancés entre 2010 et 2013 dans le cadre de différents Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) ont permis de concrétiser un soutien pour 13 projets dont l'impact se traduit dans la région, dont 8 projets sont directement ancrés en Bretagne.

En 2014, ces projets situés en Bretagne et principalement ciblés sur les thématiques mobilité, énergies marines et systèmes électriques intelligents (technologies de stockage de l'énergie, smart grids, smart-home), ont permis de démarrer des accompagnements suite à des Appels à Projets spécifiques (AAP).

L'ADEME a lancé un AAP Systèmes Electriques Intelligents qui a permis de sélectionner le projet SOLENN (solidarité, énergie, innovation). Eligible au Programme Réseaux Electriques Intelligents, ce projet vise à contribuer à la Maitrise de la Demande en Electricité (MDE). Accompagné pour un montant d'aide de 5 300 000 €, et localisé sur l'Agglomération du pays de Lorient, le projet a démarré en octobre 2014 (lire aussi dans le chapitre consacré aux actions MDE).

Un autre AAP, consacré aux énergies renouvelables, a permis de mettre en place l'accompagnement de 2 projets majeurs :

- Sur le thème du stockage de l'énergie, le projet de dispositif de type micro-STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage) des carrières de Berrien, dont l'énergie nécessaire sera fournie par une ferme éolienne et un parc photovoltaïque, va bénéficier d'un accompagnement ADEME de 2,7 millions d'euros.
- Sur le thème des énergies marines, 2014 est aussi l'année du démarrage de l'accompagnement du projet « See Read », pour une dotation de 6 Millions d'euros au titre des PIA. Ce projet vise à réaliser une éolienne flottante composée d'un flotteur semi-submersible et d'une turbine. Il est coordonné par la DNCS en partenariat avec Alstom.

### Rappel des PIA concernés par les projets situés en Bretagne

#### Programme Véhicule du futur :

- > AMI Mobilité quotidienne des personnes : 2 projets
- > AMI Navires du futur : 2 projets
- > AMI Expérimentations liées aux infrastructures de recharge VE-VHR : 1 projet

#### Programme Energies décarbonées et chimie verte :

- > AMI Energies marines issu du Fonds Démonstrateur de recherche : 2 projets

#### Programme Réseaux électriques intelligents : 1 projet



### En intensifiant la production de chaleur renouvelable

L'ADEME Bretagne a poursuivi son accompagnement en direction des différentes filières productrices de chaleur renouvelable susceptibles d'être financées par le Fonds chaleur.

#### 1. Chaleur fatale

Production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, la chaleur fatale concerne de nombreux établissements. Le premier AAP (Appel à Projets) lancé par l'ADEME Bretagne a permis de retenir 13 projets pour un accompagnement global de 238 683 €.

#### 2. Filière Bois-Energie et BCIAT

Début 2014, un AAP lancé dans le cadre des filières BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire) a permis de retenir 2 projets importants de chaufferies bois, pour un montant de 2 103 000 €, représentant une production de 10 105 TEP/an. A fin 2014, la filière des chaufferies « biomasse » comptait 25 installations en fonctionnement en Bretagne, financées par le Fonds chaleur.

Au total, durant la période 2007-2014, 328 chaufferies ont été aidées par l'ADEME.

#### 3. Filière solaire thermique

Fin 2013, on dénombrait en Bretagne 350 installations collectives cumulant 10 500 m² de surface de capteurs, pour une production de 4,8 GWh/an, permettant de compenser en partie la baisse des installations individuelles chez les particuliers depuis 2008.



Face à ce constat et au vu des objectifs fixés pour 2020, l'ADEME, la DREAL et la Région Bretagne ont souhaité dynamiser le marché du solaire collectif en participant à l'amélioration de la qualité des installations et à l'augmentation de la demande. Première étape de cette démarche mise en œuvre en 2014 : un diagnostic technico-économique établi sur la base de 17 audits et 200 enquêtes, dont les conclusions seront connues en 2015.

Parallèlement, et pour continuer de soutenir le développement des installations collectives, l'ADEME a lancé un AAP solaire thermique, qui a permis de sélectionner 9 nouveaux projets accompagnés pour un montant global de 63 165€ (pour des collectivités territoriales et des campings notamment).





# 2

## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014



### 4. Réseaux de chaleur

40 projets de réseaux de chaleur ont été financés en Bretagne dans le cadre du Fonds chaleur, de 2009 à 2014 (dont 3 projets en 2014). Cela représente près de 100 km de réseau.

### 5. Géothermie

Le Fonds Chaleur soutient également la filière géothermie. A ce titre, 2014 a permis l'accompagnement de 5 nouvelles installations, représentant une production de 50 TEP/an.

L'ADEME a publié un bilan des résultats par filière pour la gestion du Fonds chaleur. Ces résultats orientent les actions à mener pour la période 2015-2020.

### 6. Filière biogaz

Après une année 2013 particulièrement active, avec pas moins de 21 nouveaux projets aidés, l'AAP de 2014, dans le cadre du Plan Biogaz, visait plus particulièrement les opérations groupées d'unités de méthanisation, pour traiter les déchets organiques.

Cette opération a permis de retenir les projets de 6 intercommunalités ou groupements, pour un accompagnement global de 100 536 €.

Par ailleurs, 20 installations de méthanisation ont été financées par l'ADEME en 2014 pour un montant de 7,3 M€ (2,6 MW installés).

### En participant à la réponse globale de la maîtrise de la demande d'électricité

En relançant le Pacte Electrique Breton, dont l'ADEME est cosignataire avec la Région, RTE et l'ANAH, les partenaires ont réaffirmé la volonté d'apporter leur réponse durable à l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Les axes poursuivis sont : la maîtrise de la demande en électricité (MDE) ; le développement des énergies renouvelables électriques ; la sécurisation de l'approvisionnement électrique. 2014 aura servi à concrétiser et/ou à pérenniser un certain nombre d'actions engagées dans l'industrie, le secteur de la santé et les initiatives de collectivités territoriales.

Dans la suite du Pacte électrique, le Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE), place l'approche énergie-climat dans une dimension plus globale, en élargissant à l'ensemble des énergies (thermique et électrique), et en déterminant des objectifs à 2020 et 2050 de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Démarrée en 2014, la déclinaison opérationnelle des orientations du SRCAE s'effectue par filières économiques et par une logique territoriale, notamment via la mise en œuvre des Plans Climat Énergie Territoriaux et via l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR).

### PROGRAMME DE DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES GROUPÉS À LORIENT AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU PROJET SOLENN (SOLIDARITÉ ENERGIE INNOVATION)

Déployé sur une durée de 3 ans, le projet SOLENN a pour objectif de tester des solutions mobilisant collectivités et consommateurs autour de la MDE et de la sécurisation de l'alimentation électrique.

Il prévoit la mise en œuvre :

- d'informations et d'accompagnement individualisé du consommateur,
- d'outils d'aide à la mise en place de la MDE sur le territoire,
- d'un écrêtement ciblé auprès de 975 clients ERDF (dont 650 expérimentateurs et 325 témoins) équipés de compteurs « intelligents » Linky.

Les résultats attendus doivent permettre de :

- identifier les données de consommation utiles à des actions de MDE territoriales,
- constituer un outil d'aide à la décision pour les collectivités,
- évaluer en énergie et puissance les solutions de gestion individuelles et collectives,
- prouver la faisabilité d'un écrêtement ciblé et l'acceptabilité de sa généralisation.

### LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ELECTRICITÉ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

En 2012, les partenaires du Pacte électrique, en lien avec l'Agence régionale de la Santé, le CHU de Rennes et le centre hospitalier de Saint-Brieuc, ont initié une mise en réseau de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région, dans le but d'engager ce secteur d'activité dans la maîtrise de la demande en électricité (MDE).

Une quarantaine d'établissements ont participé à cette dynamique. Des diagnostics approfondis ont été réalisés sur des installations de froid et du traitement de l'air et portés à connaissance du réseau. Il ressort des expériences engagées dans les établissements que des gisements d'économies importants existent dans l'éclairage et le traitement de l'air, notamment parce qu'une évolution récente de la réglementation, peu mise en oeuvre pour le moment, permet de mieux adapter le renouvellement de l'air aux besoins réels. A titre d'exemple, les urgences de l'hôpital de Rennes ont ainsi abaissé leur puissance appelée de 6 % et économisé 7% de leur consommation électrique sur un an (1 GWh).



### En soutenant une politique de transport et de mobilité durable

Dans une optique de mutation du secteur des transports vers la réduction des émissions de CO2 et pour initier de nouveaux comportements de mobilité, l'ADEME Bretagne a continué son action en 2014 vers les professionnels du transport et les nouveaux services de mobilité, en portant un effort particulier vers les véhicules à consommation électrique.

Clôturé en septembre 2014, l'AAP DISP-INFRA (Infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques - dispositif d'aide au déploiement), a permis de sélectionner le projet de déploiement de plus de 1000 bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les 4 départements bretons, dans le but d'assurer la continuité électrique de la mobilité en Bretagne. L'accompagnement global a été de 5 592 533 €.

### En initiant des opérations collectives de performances énergétiques

En mai 2014 l'ADEME a fédéré l'ABEA (association bretonne des industries agroalimentaires), la DRAF Bretagne et la Région, avec l'appui de la DIRECCTE, dans une opération prévue sur 40 mois, ciblant 50 entreprises issues des différentes filières agro-alimentaires.

Ce projet transversal doit permettre d'apporter des réponses sur les enjeux suivants :

- Elaborer une offre de formation régionale en matière de performance environnementale et énergétique,
- Structurer des plans d'actions, intra et inter-entreprises, qui font suite aux Bilans Carbone réalisés : [pré] diagnostic énergie, éco-conception, transport, RSE, économie circulaire, ...

Le montant de global l'opération est de 730 K€.



## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

### CONTRIBUTION À L'EFFORT DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

**En engageant tous les acteurs du territoire dans le Plan de Renovation Energétique de l'Habitat (PREH)**

La rénovation énergétique du bâtiment est définie comme une priorité, intégrant les objectifs du Plan de Renovation Energétique de l'Habitat (PREH) et les enjeux de qualité de l'air intérieur. Une dynamique qui a été amorcée en 2014 par l'ADEME Bretagne, avec des enjeux prioritaires sur la rénovation thermique et l'utilisation dynamique des énergies renouvelables.

Un document bilan publié fin 2014, intitulé « Le bâtiment breton fait sa transition énergétique », constate des avancées significatives du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) dans la région. Ce document est accessible via le site de l'ADEME Bretagne.

#### 1. La rénovation thermique : une ambition et des enjeux prioritaires

La mise en œuvre des ambitions régionales en matière de rénovation thermique des logements et des bâtiments constitue une des priorités de la période, afin d'atteindre l'objectif fixé dans le SRCAE de 45 000 logements rénovés par an.

Les enjeux identifiés pour la région, portent sur :

- Le déploiement de plateformes locales de rénovation de l'habitat,
- L'élaboration et le déploiement de modèles de financement innovants,

- La structuration et la certification des petites et moyennes entreprises,
- La rénovation des copropriétés et des logements sociaux,
- La rénovation thermique des bâtiments agricoles, en lien avec les orientations du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB),
- La rénovation des bâtiments publics et des équipements collectifs structurants (parcs universitaires, équipements culturels...).

#### Fonds structurels européens FEDER et Pacte Électrique breton

Pour aider à la mise en œuvre du Pacte électrique Breton, une enveloppe de 5,75 M€ a été identifiée dans le cadre du FEDER afin d'accompagner la réhabilitation thermique des logements sociaux chauffés à l'électricité. Il s'agit d'accompagner les organismes de logement social qui le souhaitent, à mener à bien des programmes de travaux de MDE, et de permettre l'émergence de programmes groupés.

#### Les résultats attendus :

- constituer des références d'actions reproductibles de MDE dans les logements sociaux,
- optimiser avec les bailleurs sociaux les programmes de travaux prévus pour augmenter les gains en consommations électriques post travaux,
- démontrer l'efficacité technico-économique des dispositifs de MDE,
- capitaliser et faire partager les résultats

#### CHIFFRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION (FEDER + PACTE ÉLECTRIQUE)

Nombre de dossiers instruits	47
Montant total des travaux	39 107 569 €
Montant aides FEDER + Pacte	7 070 165 €
Nombre de logements aidés	1 440
TEP économisées	2 312

#### 2. La généralisation des plateformes de rénovation de l'habitat dans les intercommunalités : un axe opérationnel

En 2014, l'ADEME Bretagne, la Région et l'Etat ont lancé un AAP pour la sélection de plateformes locales de rénovation de l'habitat, afin de structurer l'accompagnement des particuliers et de mobiliser le secteur bancaire et les professionnels de la construction-rénovation.

Cet AAP a permis d'accompagner 3 plateformes déjà opérationnelles pour un montant de 576 250 €, et d'assister 7 plateformes dans la phase d'étude pré-opérationnelle, pour un montant global de 45 010 €.

#### En densifiant la montée en compétence des professionnels du bâtiment

Fin 2014, la région comptait 1 822 entreprises RGE (Reconnues Garant de l'Environnement), plaçant la Bretagne 3<sup>ème</sup> région française en nombre d'entreprises RGE.

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ENTREPRISES RGE
Côtes d'Armor	429
Finistère	462
Ille-et-Vilaine	532
Morbihan	399



#### 3. PRAXIBAT® : un dispositif de formation spécifique

Le dispositif de formation mis au point par l'ADEME et ses partenaires, dédié à « l'apprentissage par la pratique du geste », comprend :

- des plateaux techniques de travaux pratiques,
- des formations de formateurs des professionnels du bâtiment,
- des formations des professionnels du bâtiment.

Il s'agit de mettre à disposition des apprenants de la filière du bâtiment (lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation ou en reconversion, salariés ou artisans en formation continue) des plateaux techniques de proximité dans différents domaines technologiques (performance énergétique des parois opaques ; ventilation ; éclairage ; énergies renouvelables : Bois énergie Solaire thermique - Solaire photovoltaïque).

L'appel à candidatures PRAXIBAT®, lancé en 2014, avait pour objectif de sélectionner de nouvelles plateformes, en formation initiale ou continue, et de doter les centres de formations en équipements et en compétences nécessaires.

Cet AAP a permis d'accompagner 10 nouveaux établissements sur les 20 existants sur le territoire pour un montant global de 210 821 €.

La carte des plateaux techniques PRAXIBAT® fin 2014

# 2

## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

**En favorisant la performance énergétique des bâtiments publics avec les CEP**  
A travers le réseau de « Conseils en Énergie Partagés » (CEP), développé en partenariat avec la Région Bretagne, l'ADEME Bretagne a poursuivi en 2014 son effort pour apporter aux collectivités locales une réponse de proximité, tout en orientant la démarche vers la performance énergétique des bâtiments publics.

Le réseau CEP, animé dorénavant par 38 conseillers hébergés par des communautés de communes, agglomérations ou encore des pays, a initié en 2014 des actions de sensibilisation vers les collectivités locales, afin d'aider les communes à optimiser la gestion et les dépenses énergétiques des bâtiments publics, et de les accompagner dans leurs projets de rénovation.

En poursuivant la sensibilisation du grand public

**En 2014, les Espaces Infos Energie (EIE), cofinancés par la Région et l'ADEME Bretagne, ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de conseil du grand public sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.**

Les **18 EIE de Bretagne** ont pu conseiller plus de 13 000 ménages ou particuliers en 2014, soit 7% de plus qu'en 2013, contribuant à la réalisation de travaux « énergie » à hauteur de 10,5 M€, et permettant d'éviter l'équivalent de 3 755 tonnes de CO2 évitées. Par ailleurs, à travers diverses animations de proximité, 17 000 autres personnes ont pu être sensibilisées à l'intérêt de la rénovation de l'habitat.



Les coordonnées des EIE sont accessibles au grand public via le site : [www.bretagne-energie.fr/le-reseau-info-energie](http://www.bretagne-energie.fr/le-reseau-info-energie)

L'année 2014 a aussi permis de stabiliser la carte des Points Rénovation Info Service (PRIS) sur le territoire, avec 26 points d'information, et d'assurer une bonne organisation et cohérence du réseau.



## MUTATION DE LA POLITIQUE DÉCHETS VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**En impulsant de nouveaux modèles pour produire et consommer autrement, et réduire les gaspillages**

**Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire est l'un des grands chapitres de la loi sur la transition énergétique, initiée en 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.**

Se basant sur le nouveau modèle de l'économie circulaire, l'ADEME Bretagne, au delà des soutiens financiers qu'elle a apportée, à travers le Fonds déchets, a intensifié en 2014 son travail d'animation et de communication auprès des réseaux prévention selon 3 axes : la production durable, la consommation responsable et la gestion/valorisation des déchets, afin de lutter contre les gaspillages.

Les AAP 2014 initiés dans ce contexte, ont principalement visé l'engagement des acteurs économiques (entreprises, BTP, agriculture) ainsi que celui des territoires.

### 1. La production durable

**Accompagnement des entreprises dans le calcul du coût complet des déchets**

L'ADEME a accompagné des entreprises-témoins dans le calcul du coût complet de leurs déchets, en favorisant la mise en place de la méthode MFCA, (Matériel Flow Cost Accounting) un procédé de comptabilité analytique des flux de



La méthode de comptabilité analytique MFCA (Material Flow Cost Accounting) des flux de matières permet de déterminer le coût réel des déchets

matières qui permet de déterminer le coût réel des déchets, aussi appelé coût complet.

**Energie et matière : gaspillage évité et marge augmentée**

En relayant cet AAP en 2014, l'ADEME Bretagne vise à accompagner 50 entreprises du territoire dans des démarches permettant une économie d'énergies et de matières.

Un accompagnement prévu sur 15 mois va permettre de constater les économies réalisées et les moyens de modéliser des démarches similaires dans différents secteurs de l'économie régionale.

### 2. La consommation responsable

A travers l'accompagnement des Plan de Prévention par l'ADEME Bretagne, de nombreuses actions ont été déployées au niveau des territoires pour inciter :

- les particuliers à adopter une consommation responsable susceptible de produire moins de déchets ;
- les collectivités à engager des démarches exemplaires dans la réduction des tonnages de déchets des collectivités. Plus de 80% des territoires bretons sont ainsi couverts par des Programmes Locaux de Prévention (PLP).



Répartition des territoires des 18 EIE en Bretagne





## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

### Exemplarité environnementale dans la grande distribution en Bretagne

Parmi les actions initiées en 2014, ce programme expérimental initié en partenariat avec les conseils généraux des 4 départements, ainsi que les CCI de Bretagne, fait figure d'action phare.

C'est en effet une expérimentation unique en France par différents aspects :

- La transversalité : c'est la première fois qu'une opération porte sur les quatre volets environnementaux : énergies, transports, eau, déchets ;
- L'innovation : l'expérimentation encourage les pratiques innovantes des magasins retenus ;
- Les cibles : elle va permettre de toucher les salariés des magasins mais aussi les fournisseurs et les clients ;
- Le travail en commun : diverses enseignes, de tailles différentes et implantées sur plusieurs territoires participent ensemble à cette opération ;
- Le partenariat privé/public autour d'une opération conjointe : enseignes de la grande distribution, collectivités territoriales, CCI de Bretagne et ADEME.

Cet appel à candidatures, ouvert aux grandes et moyennes surfaces (minimum de 300 m<sup>2</sup>), à dominante alimentaire et dont le site commercial est implanté en Bretagne, n'est pas clos à fin 2014.

L'objectif est de développer la notion de « grande distribution responsable » auprès du public, afin de sensibiliser à la consommation responsable de tous.

### 3. La lutte contre les gaspillages Gaspillage alimentaire

En partenariat avec la DRAAF (Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de

la forêt), l'ADEME Bretagne a initié, en mai 2014, un AAP pour la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire.

L'objectif, dirigé vers tous les acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, distributeurs, restauration collective et privée), est de soutenir des opérations qui ont pour but de :

- Limiter les pertes lors de la transformation, du stockage et du transport (ex. : refus de palettes) ;
- Limiter les pertes lors de la distribution (ex. : vente de produits déclassés chez un ou plusieurs magasins) ;
- Limiter le gaspillage des convives / clients / ménages notamment par des opérations de sensibilisation innovantes (ex. : stand de produits DLC en magasin).

Cet AAP a permis de sélectionner 9 opérations en 2014 pour une aide globale de 112 902 €.

#### Territoire zéro gaspillage zéro déchet

L'ADEME Bretagne a relayé cet AAP national fin 2014, et va soutenir 6 collectivités retenues pour la qualité des initiatives proposées en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets au quotidien, notamment auprès des habitants.



#### Les territoires sélectionnés sont :

- Communauté d'agglomération Morlaix Communauté ;
- Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) des Pays de Vilaine ;
- Rennes Métropole ;
- Brest Métropole Océane ;
- Lorient Agglomération ;
- Syndicat de traitement Kerval Centre Armor.



### En favorisant le développement d'actions transversales

**Eco-gestes en faveur d'un tourisme durable, mutualisation régionale des matériels pour les organisateurs d'événements, ou encore réduction concertée de la production des déchets pour le Collectif des festivals bretons, font partie des actions transversales auxquelles l'ADEME a apporté une contribution significative.**

#### 1. Promotion du tourisme éco-responsable

En 2014, l'ADEME Bretagne et le Comité Régional du Tourisme (CRT), conscients de la forte attractivité de la Bretagne, ont mené un programme de sensibilisation en faveur des moyens d'hébergement certifiés par l'Ecolabel Européen.

La Bretagne est ainsi devenue la première région française en nombre d'établissements d'accueil touristique certifiés Ecolabel Européen.

L'ADEME Bretagne a également contribué à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur les « éco-gestes » qui est relayée sur le site internet du CRT Bretagne. Les conseils prodigués concernent autant les activités de bord de mer que les randonnées, les modes de transport, la consommation de produits locaux, l'usage raisonné des ressources (eau, énergie), ...

#### 2. Mutualisation des matériels pour les organisateurs d'événements de la région

Depuis la rentrée 2014, une plateforme web baptisée « Matelo événements », propose une mise en relation entre organisateurs d'événements. Cette initiative entend favoriser un mode de consommation collaborative entre organisateurs



Une plateforme web de mise en relation des organisateurs d'événements

de manifestations en mettant à disposition sous forme de prêts ou locations, des outils ou des services.

Dans une optique de développement durable, l'objectif est :

- d'optimiser les dépenses des organisateurs pour leurs achats et/ou location de matériel,
- de tisser et renforcer les relations entre les organisateurs et des différentes filières sur un territoire (filiales sportive, culturelle, professionnelle),
- de concrétiser et renforcer les démarches d'éco-conception des organisateurs par l'utilisation de matériels adaptés,
- de réduire les impacts environnementaux liés aux déplacements et à l'utilisation de ressources naturelles.

#### 3. Réduction de la production de déchets dans les festivals bretons

En 2014, le Collectif de 26 festivals organisés en Bretagne, s'est engagé dans un développement durable et solidaire au travers d'une charte qui vise notamment la réduction des déchets générés lors des événements organisés.

L'ADEME Bretagne a accompagné le Collectif dans l'élaboration de la charte et apporte son appui dans la formalisation des actions pour permettre un partage d'expériences favorisant la déclinaison des bonnes pratiques.





## AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

### 4. Valorisation énergétique de la matière organique recyclée par l'agriculture

La Bretagne, première région agricole et agro-alimentaire, produit une quantité importante de déchets organiques. Une valorisation énergétique de ces déchets via la méthanisation vise à faire d'un handicap, une opportunité de production d'énergie.

L'ADEME Bretagne a relancé en 2014 avec la Région Bretagne le partenariat Plan Biogaz pour 4 années supplémentaires. Ce programme animé par l'association AILE accompagne les porteurs de projets dans la création d'unités de méthanisation.

Par ailleurs, l'ADEME a poursuivi avec Bretagne Développement Innovation sa stratégie de mobilisation des entreprises régionales afin de structurer une offre régionale d'entreprise pour la construction d'unités de méthanisation.

Enfin, l'ADEME a contribué à développer la formation des entreprises sous-traitantes du BTP (génie civil et réseaux), de l'électronique, hydraulique pour garantir des interventions adéquates sur les chantiers de méthanisation.

### 5. Valorisation des déchets du BTP

Afin de favoriser un meilleur maillage et des équipements plus performants, l'ADEME Bretagne a lancé, au printemps 2014, un nouvel AAP visant à accompagner et soutenir les projets de recyclage et valorisation des déchets issus des chantiers des Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

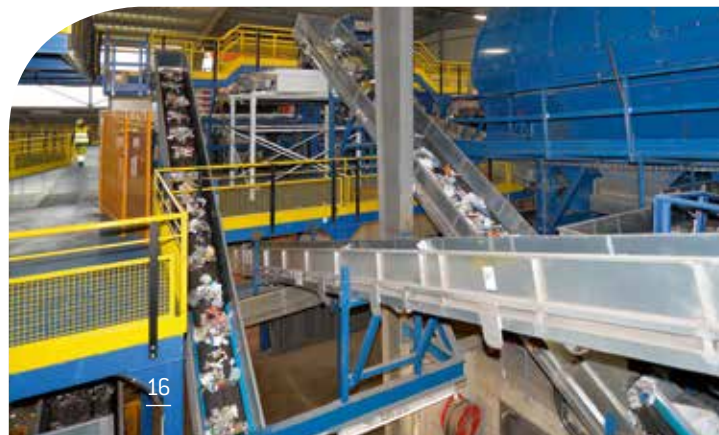
Les projets visés sont :

- des plates-formes de regroupement ou de transit dédiées aux déchets du BTP,
- des installations ou équipements de démantèlement ou tri des déchets en mélange,
- des installations ou équipements de préparation à la valorisation et au recyclage.

3 projets ont pu être sélectionnés pour un montant global d'aides de 79 671 € en 2014.

### 6. Modernisation progressive des centres de tri de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Afin d'adapter les centres de tri « ancienne génération » aux nouvelles extensions des consignes de tri, des travaux de transformation conséquents sont nécessaires. L'ADEME accompagne les études et le financement de ces travaux. En 2014, l'ADEME a accordé 1182 505 € d'aides (3 centres de tri).



Exemple de rénovation, le centre de tri Generis 22 présente une capacité autorisée (ICPE) de 30 000 t de déchets ménagers recyclables + 5 000 t de déchets industriels (DIB).

Une rubrique internet dédiée aux E-lettres de l'ADEME Bretagne



### 2. « ADEME & Vous en Bretagne », la E-lettre des actualités et temps forts du moment

Diffusée 3 fois par an, elle retrace périodiquement les actualités, chiffres-clés, manifestations, publications, AAP régionaux et s'enrichit d'un dossier thématique sur un fait majeur ou d'actualité.

### 3. Une bibliothèque d'articles pour sensibiliser le grand public

Afin de contribuer à la sensibilisation du grand public sur les éco-gestes pour une consommation responsable et la réduction des déchets, l'ADEME a commencé en 2014 à mettre à disposition sur son site internet, une bibliothèque d'articles qui peuvent être relayés dans les supports d'information des collectivités.

### Avec des modules de formations en cohérence avec les priorités fixées

L'ADEME Bretagne a poursuivi en 2014 son offre de formations ciblées, en intensifiant les sessions dédiées aux professionnels de l'habitat, sur l'aspect des rénovations énergétiques, et en proposant des modules de sensibilisation aux enjeux de la politique déchets et de l'économie circulaire, à l'attention notamment des élus de collectivités territoriales.

Au total en 2014, l'ADEME Bretagne a organisé 50 sessions de formation qui ont permis de former 380 personnes.

## SENSIBILISATION, FORMATION ET PARTAGE D'EXPIÉRIENCES

### Avec un programme de sensibilisation et d'information de tous les publics

Pour accompagner les actions mises en œuvre et sensibiliser tous les publics tout en étant cohérent avec la logique de défense de l'environnement par la réduction des supports papier, l'ADEME Bretagne a remplacé sa lettre d'information papier par 2 E-lettres, dont une spécifique sur l'économie circulaire pour les correspondants « Prévention déchets ».

### 1. « Ricochets », la E-lettre de l'économie circulaire en Bretagne

Diffusée trimestriellement, elle met l'accent sur des démarches de production durable, de consommation responsable et de gestion/valorisation des déchets, conduites en Bretagne.

On y trouve également, les chiffres-clés et repères d'information spécifiques, ainsi que les sessions de formation ad'hoc.



## 2 AXES MAJEURS ET FAITS MARQUANTS 2014

Les principaux modules de formation 2014, Energie/Climats et Economie circulaire/Politique déchets

THEMES	CONTENUS	PUBLICS
Réussir une opération de promotion du compostage domestique	Module 1 : enjeux et pratiques	Elus, responsables d'associations
Réussir une opération de promotion du compostage domestique	Module 2 : construire et piloter l'opération	Elus, responsables d'associations
Remplissage de la matrice comptacoût	Analyse, valorisation	Agents des collectivités
Les achats éco-responsables	Le développement durable dans la commande publique	Responsables achats de collectivités et entreprises, élus, techniciens
Hébergement touristique, camping	Savoir réduire les coûts énergétiques	Responsables d'établissements
Devenez formateurs Praxibat®	Modules ventilation, parois opaques	Formateurs, enseignants
Professionnels du bâtiment	Modules ventilation, parois opaques	Artisans, salariés, compagnons
Energie et habitat	Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique, tourisme, MDE en éclairage public	Etablissements touristiques, ingénieurs, M.O., B.E.
Urbanisme durable	Comprendre l'approche AEU	M.O., élus, techniciens
PCET	Projet politique sur le territoire	Elus

Avec un suivi régional des indicateurs et des outils de partage d'expérience

L'ADEME Bretagne a poursuivi en 2014 l'enrichissement régulier de sites et moyens d'information spécifiques, et a contribué à la publication de guides de référence et chiffres-clés sur les thèmes Energie/Climat et Gestion/Valorisation des déchets.

### Energie/Climat : les chiffres-clés de l'énergie en Bretagne



Afin de partager les chiffres clés « climat, air, énergie » avec l'ensemble des acteurs de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique, l'ADEME Bretagne a réuni dans un document de référence les données essentielles sur la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

### Déchets : un premier guide régional des chiffres-clés



Réalisé par l'Observatoire régional des déchets en Bretagne, en partenariat avec le GIP Bretagne Environnement, ce premier bilan global sur les déchets produits en Bretagne, propose une synthèse des données de déchets produits par les ménages et les entreprises, en fonction de leur nature : déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes. Il présente aussi l'organisation des territoires pour la collecte et le traitement des déchets. La Bretagne devient ainsi une des premières régions à être dotée d'un bilan régional aussi complet.

### Fiches d'information et d'exemples à suivre

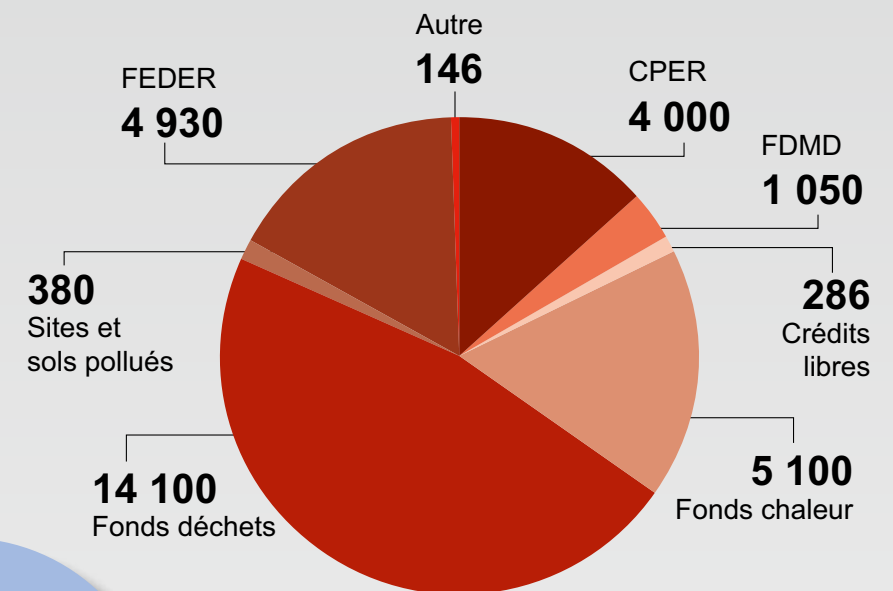
Pour partager les bonnes pratiques en matière de réduction, d'optimisation et de gestion des déchets, l'ADEME Bretagne a continué à alimenter le site dédié [www.optigede.fr](http://www.optigede.fr), avec de nouvelles fiches d'opérations exemplaires qui peuvent être déployées sur l'ensemble du territoire.

L'ADEME Bretagne publie aussi et met à jour régulièrement des fiches EAS (exemples à suivre) consultables sur son site internet.



## 3 CHIFFRES-CLÉS 2014

### RÉPARTITION DES FONDS BUDGÉTAIRES PAR DESTINATION (exprimé en K€)



### DOTATIONS

La dotation budgétaire de l'ADEME Bretagne pour 2014 était de 29 993 K€.

### LA RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS A ÉTÉ LA SUIVANTE :

- Déchets : 16 045 K€
- Energie : 13 385 K€
- Actions transversales : 563 K€

**FEDER**  
Fonds Européen de Développement Régional

**CPER**  
Contrat de Projets Etat Région

**FDMD**  
Fonds Départementaux pour la Maîtrise des Déchets

**Fonds chaleur**  
Budget Grenelle

**Fonds déchets + Sites et sols pollués**  
Budget Grenelle

**Crédits libres**  
Budget hors Grenelle



# L'ADEME en bref

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est un établissement public placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Son rôle est de gérer, en tout ou partie, les dotations financières mises à sa disposition, pour proposer aux entreprises, collectivités locales et au grand public, son expertise et ses conseils.

## Les 3 priorités d'action de l'ADEME Bretagne

- 1 Engager tous les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), en aidant notamment à la création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat.
- 2 Favoriser la mutation de la politique «Déchets» vers l'économie circulaire et l'économie de ressources en mobilisant les partenaires régionaux, avec une priorité sur les valorisations matières et organiques.
- 3 Maintenir un développement actif de la production de chaleur renouvelable : bois énergie, solaire thermique, réseaux de chaleur, méthanisation.



DIRECTION RÉGIONALE  
B R E T A G N E



ADEME Bretagne  
33, boulevard Solférino . CS 41217  
35012 Rennes Cedex  
T. 02 99 85 87 00  
Fax 02 99 85 87 19

[www.ademe.fr/bretagne/](http://www.ademe.fr/bretagne/)